

Précisions

Royal Air Maroc dément catégoriquement les allégations mensongères sur ses processus de sélection

Suite aux informations diffamatoires diffusées dans le reportage de l'émission "Pièces à conviction" de la chaîne de télévision France 3, Royal Air Maroc apporte le rectificatif suivant:

Les propos de la responsable d'un cabinet lituanien citée dans le reportage et selon lesquels la compagnie nationale recourt à la formation des pilotes étrangers sans « exiger des évaluations préalables » des candidats, sont mensongers. D'autant plus, que Royal Air Maroc n'a jamais collaboré avec ledit cabinet. Aussi, et en regrettant que les réalisateurs du reportage se soient appuyés sur un faux témoignage pour avancer des conclusions erronées, la compagnie a saisi les autorités judiciaires compétentes eu regard au préjudice subi.

Royal Air Maroc ne fait aucun compromis sur la sécurité de ses passagers et reste très vigilante sur les process de sélection de formation et de suivi de ses pilotes.

Durant toute leur formation, les pilotes marocains et étrangers sont encadrés par des Commandants de bord Instructeurs qui totalisent chacun plus de 10 000 heures de vol, et répondent aux plus hauts standards d'exigence au niveau mondial.

Depuis 2002, Royal Air Maroc forme des pilotes étrangers compte tenu de son expérience dans le domaine. Pour accéder à ces sessions de formation, les pilotes doivent impérativement être titulaires de diplômes et de qualifications délivrés par les autorités européennes, au même titre que les pilotes évoluant dans les grandes compagnies européennes. En outre, Royal Air Maroc impose des conditions de sélection rigoureuses et soumet les candidats à des examens et des contrôles draconiens pour accéder à ces formations.

Une fois retenus, les candidats sont obligés de refaire entièrement le stage de « qualification de type » conformément aux normes et standards de Royal Air Maroc qui figurent parmi les plus élevés dans le domaine. A l'issue de ce processus, les candidats sont obligés de passer un contrôle sur simulateur supervisé par la Direction Générale de l'Aviation Civile marocaine (DGAC) avant de pouvoir assurer des vols en ligne sous supervision du Commandant de bord instructeur Royal Air Maroc.

La formation des pilotes étrangers par Royal Air Maroc n'a aucune vocation commerciale. Elle s'inscrit dans la dynamique de mettre à profit son expertise et ses infrastructures de premier plan de la compagnie au service d'une formation qualifiante.